

Il conviendrait également que le ministre nous fournisse des données sur les antécédents des emprunteurs. Dans son exposé, le ministre a indiqué que les simples pêcheurs profiteraient de prêts. Je pense que c'est vrai puisqu'il l'a dit, mais en Colombie-Britannique, on soupçonne qu'une bonne partie de ces fonds sera utilisée par les gros exploitants, les grandes sociétés, en fait même par des spéculateurs et des professionnels qui ne s'adonnent pas à la pêche depuis longtemps.

D'après moi, il est très important que le ministre nous indique, en déposant une ventilation détaillée, qui profitera de ces prêts et dans quelle mesure. Par exemple, il importe que nous examinions comment ces fonds pourraient servir, directement ou indirectement, à faciliter les groupements d'entreprises de pêche sur la côte ouest. Je pense notamment à l'acquisition récente par la B.C. Packers de la Canadian Fishing Company, dont se préoccupent de nombreux pêcheurs de la côte à cause des influences qui s'exercent dans l'industrie, et parce que les sommes prêtées aux termes de ce programme pourraient, d'une façon ou d'une autre, faciliter les prises en charge de ce genre et servir à grouper des intérêts. Comme je l'ai mentionné il y a un instant, je pense que, compte tenu de l'aberrante frustration que subissent les pêcheurs de la Colombie-Britannique en rapport avec le système compliqué et de plus en plus fastidieux de délivrance des permis qui est en train de prendre forme, il est important de déterminer quelles catégories de permis ouvrent droit aux prêts consentis dans le cadre de ce programme. Comme je l'ai insinué plus tôt, je pense que la plus importante question à laquelle le ministre devrait répondre est sans doute la suivante: dans quelle mesure le ministère des Pêches et des Océans exerce-t-il un contrôle sur le décaissement de ces montants plutôt considérables et dans quelle mesure cet octroi répond-t-il aux objectifs administratifs du ministère?

J'ai été surpris d'apprendre au cours de mes recherches que, tant sur la côte est que sur la côte ouest, il n'existe aucun bureau fédéral de révision des prêts consentis aux pêcheurs. Il y a, dans les provinces Atlantiques, des bureaux provinciaux de révision. Il me semble que des organismes de surveillance de ce genre sont essentiels pour permettre aux pêcheurs et au ministère d'exprimer leur opinion sur la façon de distribuer les prêts.

J'aimerais en outre soulever ce qui est à mon avis une question philosophique. Quant aux aspects économiques de l'industrie de la pêche, je constate que l'augmentation du montant des prêts offerts en vertu de la loi est bien insignifiante quand on songe aux fonds nécessaires pour développer l'industrie de la pêche sur la côte ouest. Par contraste, je constate que des montants considérables sont consacrés en aide financière directe à l'industrie de la pêche de la côte est dans le cadre de projets touchant les ports pour petites embarcations, de subventions à l'achat de gréement, de subventions aux navires, et le reste. Je ne condamne pas spécialement cette politique, mais je me demande comment le ministre peut expliquer une telle différence de traitement entre l'industrie de la pêche de la côte est et celle de la côte ouest. Peut-être est-ce parce que les pêcheurs de la côte est dépendent à ce point des subventions et des largesses fédérales qu'ils n'ont pas besoin de

Opérations de pêche—Loi

chercher à obtenir des prêts et à courir les risques additionnels que cela comporte? Si tel est le cas, et s'il s'agit là d'un élément de la politique du gouvernement, nous voulons sans doute tous savoir quelles en sont les répercussions.

● (1710)

Un programme de prêts est louable, et lorsque le gouvernement peut participer aux risques, c'est tout à fait souhaitable. Le gouvernement actuel n'a malheureusement pas accepté de suivre une politique de stimulants fiscaux en incorporant des dispositions d'amortissement dans la loi de l'impôt sur le revenu. Cette mesure avait été proposée par le ministre des Finances du gouvernement conservateur précédent, afin d'encourager les investissements directs dans la construction de navires et d'équipement connexe, non pas en comptant sur le gouvernement, mais en permettant aux investisseurs du secteur privé de poursuivre leurs initiatives et d'y être encouragés par un crédit d'impôt.

Comme l'a mentionné le député de Nanaïmo-Alberni (M. Miller), l'industrie de la pêche de la Colombie-Britannique en particulier a un problème de surcapitalisation. Le ministre connaît bien le problème. Nous comptons un grand nombre de grands navires et, bien sûr, un beaucoup plus grand nombre de petits navires. Les gros navires sont en mesure de récolter la part du lion en ce qui concerne la majorité des espèces de poissons sur la côte ouest. Ils sont équipés de puissants appareils de sondage, de treuils mécaniques et de matériel auxiliaire en tous genres, ce qui en fait une force très puissante dans le secteur de la pêche sur la côte ouest.

Je serais alarmé d'apprendre qu'un grand nombre de navires de ce genre et particulièrement ceux qui s'adonnent à la pêche à la seine, soient les grands bénéficiaires de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. Nous sommes aux prises avec le problème de la surcapitalisation. Les pêcheurs aussi, parfois, hypothèquent leurs maisons et empruntent de grosses sommes—jusqu'à \$250,000—pour construire de plus gros navires. La rentabilité de ces investissements dépend de la stabilité des marchés et de la qualité de la politique de gestion.

A l'encontre de ces objectifs, nous avons vu ces dernières années un réaménagement continu de la politique de gestion, notamment en ce qui concerne l'octroi des permis, à un point tel que les pêcheurs vivent dans l'incertitude et sont victimes des fluctuations dues aux éléments ou aux données insuffisantes sur lesquelles le gouvernement se fonde pour prendre des décisions ou établir des règlements en matière d'octroi de permis.

Je crois que la politique de gestion que le ministère a élaborée et mise en œuvre depuis l'époque du plan Davis a exacerbé nos problèmes. D'une part, nous jouissons d'une limite de 200 milles et nous voulons exploiter ces nouvelles ressources à l'aide d'une saine politique de gestion qui soit avantageuse pour les pêcheurs. D'autre part, les diverses mesures qu'a prises le ministère ces dernières années ont déçu et découragé les pêcheurs indépendants qui doivent investir dans la construction de plus gros navires et se doter de matériel auxiliaire.